

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Extreme-droite-et-Ecole-intimidations-et-inegalites>



école & société

Extrême droite et École : intimidations et inégalités

- Société - Extrême droite -

Publication date: lundi 27 mars 2023

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Actuellement, les partis d'extrême droite opèrent des manœuvres politiques à l'attention du monde éducatif. Quand Reconquête s'inscrit dans une stratégie de tension en lançant un réseau de « parents vigilants », le RN multiplie les propositions de loi sur les questions éducatives, pour « instaurer une tenue uniforme » dans les écoles et les collèges, faciliter l'instruction en famille, ou pour dresser des listes de vêtements prohibés dans le secteur public. Dans tous les cas, le SE-Unsa demande que les intimidations de professeurs et d'établissements soient poursuivies en justice.

Les actions de Reconquête

Depuis quelques semaines, le parti *Reconquête* a lancé un réseau de « parents vigilants » destiné à contrer « le grand endoctrinement » que véhiculerait l'Éducation nationale. Cela se traduit par des dénonciations publiques, notamment à travers les réseaux sociaux, de contenus pédagogiques visant la construction de l'égalité de dignité entre les êtres humains. Récemment, un établissement de l'Oise voulant mettre en œuvre un dispositif de lutte contre les inégalités de genre a été ciblé, et le projet a été gelé. Dans le Morbihan, une intervention de l'association *SOS Méditerranée* a été ciblée par un groupuscule d'extrême droite *la Cocarde lycée* ; l'établissement a déposé plainte. L'association *SOS Éducation*, lourdement épinglée par la Cour des Comptes en 2020, a récemment visé le lycée de Canet en Roussillon par la publication de la page d'un livre abordant les questions de genre.

Le SE-Unsa soutient pleinement les personnels et les équipes des écoles et établissements scolaires qui mettent en œuvre, auprès des élèves, les principes républicains contenus dans le Code de l'éducation. Toute intimidation à cet égard doit être poursuivie en vertu de l'article 433-3-1 du Code pénal.

Les actions du RN

Le RN poursuit une stratégie différente. En s'appuyant sur des conditions d'exercice dégradées, il espère trouver auprès des enseignants des oreilles attentives à son discours. Mais le RN demeure étranger aux difficultés réelles rencontrées par l'École et ses personnels, comme l'attractivité des métiers, la difficulté à mettre en place l'École inclusive ou le manque de mixité sociale.

Au lieu de cela, plusieurs propositions de loi ont été déposées. Elles concernent notamment l'instauration de l'uniforme, la relance de l'instruction en famille, ou encore l'établissement d'une liste de signes et tenues à caractère religieux prohibés dans les écoles, collèges et lycées publics. Si un tel dispositif était adopté, l'institution scolaire serait rapidement ridiculisée par toutes les personnes qui trouveraient un nouveau signe pour marquer leur appartenance religieuse. Cela obligerait à réviser fréquemment la liste des signes proscrits. La loi du 15 mars 2004 ne doit donc pas être modifiée.

Le SE-Unsa rappelle que notre École tire ses racines dans la République naissante des années 1880. L'extrême droite l'a longtemps conspuée. Dans l'article 1 de notre Code de l'éducation, il est rappelé qu'« outre la transmission des connaissances », l'École doit « faire partager aux élèves les valeurs de la République » dont « le respect de l'égalité de dignité des êtres humains ». L'institution est censée également veiller « à la mixité sociale des publics » et à la « coopération entre élèves ». Ce sont des aspects qu'historiquement l'extrême droite rejette ; elle préfère déployer, à travers toutes ces stratégies, la culture de l'inégalité.